



**Avec vous,  
des élus engagés et expérimentés  
pour :**

### **ATTIRER ET STABILISER LES TITULAIRES**

Le SNES-Mayotte a obtenu le cumul des indemnités historiques et dégressives, aujourd'hui il est nécessaire d'imaginer un autre dispositif de stabilisation. C'est pourquoi les élus du SNES-Mayotte s'engagent et agissent pour :

**l'augmentation du montant de l'ISG**, soit 25 mois sur 5 ans,

**la hausse de l'indexation** au minimum au niveau de celle de la Réunion,

**un allègement de la fiscalité sur les indemnités et le maintien du plafond actuel de l'abattement fiscal**,

**l'abrogation de la circulaire du 3 juillet 2018**, et donc le respect des engagements de l'Etat envers les collègues arrivés en 2012 et 2013,

**la reconnaissance des services effectués à Mayotte** pour accéder au 1<sup>er</sup> vivier de la Classe exceptionnelle,

**le classement de tous les établissements au bénéfice de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA).**

### **AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'élèves à charge et les injonctions managériales, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU s'engagent et agissent pour un plan pluriannuel de **créations de postes**. Objectif : un CPE pour 250 élèves,

**le respect du temps de travail** : 35 h hebdomadaires avec compensation des dépassements horaires,

**l'amélioration des procédures et des conditions d'affectation** et de mutation,

du temps pour le travail en **collaboration avec les équipes pédagogiques**, obtenir **davantage d'AED**.

### **RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES**

Dans son projet éducatif, le SNES-Mayotte défend :

**la scolarisation de tous les jeunes de Mayotte** de la maternelle au Lycée,

la mise en place pour les élèves en difficulté de **programmes adaptés** centrés sur la maîtrise du français et des fondamentaux,

l'instauration de **véritables dispositifs de lutte contre le décrochage**,

le maintien du **bac comme 1<sup>er</sup> grade universitaire** par un examen national et final.

### **DANS LES CAP COMME DANS LES CT : ENSEMBLE, POUR AVANCER !**

Voter pour le **SNES** et le **SNESup** aux élections pour les commissions administratives paritaires (CAP) et pour la **FSU**

pour les élections aux comités techniques (CT), c'est se donner :

**des élus** travaillant à vos côtés, majoritaires dans la profession, déterminés pour améliorer vos conditions de travail, d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;

**des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré**, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun, le respect des missions et des statuts des personnels ;

**une fédération active dans tous les débats** qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

**Pour les CAP votez :**

**Pour les CT  
votez :**

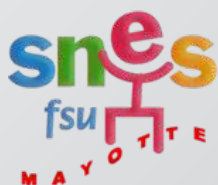


**ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN**



L'intervention du SNUEP-Mayotte m'a permis de régler rapidement mon problème de remboursement de frais de voyages pour passer le CAPET.

Rachidi K.



L'action des élus du SNES-Mayotte a permis d'obtenir en CAPL un congé formation supplémentaire, j'ai pu en bénéficier.

David L.

Grâce aux informations et conseils fournis par SNUEP-Mayotte, j'ai pu venir en toute connaissance de cause.

Ahmed C.



Mon classement pour l'accès à la voie 2 de la classe exceptionnelle n'était pas suffisant. Le SNES-Mayotte a cependant réussi à obtenir mon avancement en faisant valoir mon âge.

Mathieu R.



29 > 06  
NOV DÉC

**Votez !**

POUR AGIR ENSEMBLE